

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

Délibération n° D-2015-395

Budget annexe Stationnement -
Subvention exceptionnelle

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction des Finances

**Budget annexe Stationnement -
Subvention exceptionnelle**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2,

Vu la délibération n°D-2015-214 du 19 juin 2015 (fixant les tarifs au quart d'heure pour le parking de la Brèche et la première heure gratuite),

Vu la délibération n°D-2015-213 du 19 juin 2015 portant rupture anticipée du contrat d'affermage du parc de stationnement de la Brèche.

Dans le budget primitif 2015, voté par l'assemblée municipale, le 19 décembre 2014, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 264 000 € au profit du budget annexe Stationnement. Le montant de cette subvention a été augmenté, lors du budget supplémentaire, à 504 000 €. Or, le versement de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

La collectivité a imposé des contraintes tarifaires particulières au parking de la Brèche, dans l'objectif de développer l'utilisation des parkings souterrains auprès de la population locale, et notamment la première heure diurne gratuite.

Par ailleurs, outre ces contraintes tarifaires notamment par quart d'heure, la collectivité a imposé des exigences de qualité pour cet ouvrage public.

En outre, la Ville de Niort et la SO SPACE ont décidé d'un commun accord la rupture anticipée de la convention d'affermage de l'exploitation, l'entretien et la maintenance du parc public de stationnement de la Brèche. Dans la convention de rupture de cette délégation de service public, la collectivité a accepté que la SO SPACE soit dispensée de verser la redevance fixe d'occupation du domaine public soit 250 000 €.

L'ensemble de ces contraintes est de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe. De ce fait, le budget annexe ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 504 000 € au titre de l'année 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Stationnement d'un montant de 504 000 € au titre de l'année 2015 ;

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON